

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	25
- votant par procuration	4
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance faits le 29 septembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-huit septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt et un septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE,  
Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ,  
Mme Arlette LECACHEUR, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme  
Djémaïa TAKARLI, Mme Sourayo OUF, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Yves GOGNET est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n° : D.73/09.23**

**Objet :**

**Budget Ville**

**Garantie d'emprunt**

**Réaménagement de prêts – Banque des Territoires**

**Avenants de réaménagement n°145767, 145768, 145769, 145770, 145773**

**LOGEO SEINE**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.09.2023

**Délibération n°: D.73/09.23**

**Objet :** Budget Ville  
Garantie d'emprunt  
Réaménagement de prêts – Banque des Territoires  
Avenants de réaménagement n°145767, 145768, 145769, 145770, 145773  
LOGEO SEINE

Monsieur BELGHACHEM indique que par courrier en date du 4 juillet 2023, la société LOGEO SEINE a sollicité la garantie de la Ville de Lillebonne pour le réaménagement de sept lignes de prêts contractés auprès de la Banque des Territoires pour un montant de capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de 3 732 845,61 euros garantis.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2221-29, L.2252-1 et L.2252-2,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu les délibérations adoptées par le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne les :

- 12 février 2004, (n°D.27/02.04), garantissant un emprunt de 21 343 euros à hauteur de 100% pour la construction d'un logement, situé rue Rosenberg,
- 20 septembre 2007 (n°D.94/09.07), garantissant un emprunt de 1 904 520 euros à hauteur de 100% pour la construction de 31 logements, rue du Lin,
- 24 septembre 2015 (n°D.111/09.15), garantissant un emprunt de 4 256 285 euros à hauteur de 58,83% pour une opération de réhabilitation de plusieurs groupes locatifs et réaménagé le 7 mars 2019 (D.15/03.19),
- 24 septembre 2015 (n°D.112/09.15), garantissant un emprunt de 3 716 350 euros à hauteur de 57,26% pour une opération de réhabilitation de plusieurs groupes locatifs,
- 21 juin 2018 (n°D.75/06.18), garantissant un emprunt de 97 358 euros à hauteur de 100% pour une opération de réhabilitation des sites du Clairval et des Pommiers.

Vu les avenants de réaménagement n° 145767, 145768, 145769, 145770 et 145773 à intervenir entre la société LOGEO SEINE et la Banque des Territoires,

Article 1 : La Ville de LILLEBONNE réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'annexe "Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées".

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.09.2023

**Délibération n°: D.73/09.23**

**Objet :** Budget Ville  
Garantie d'emprunt  
Réaménagement de prêts – Banque des Territoires  
Avenants de réaménagement n°145767, 145768, 145769, 145770, 145773  
LOGEO SEINE

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe "caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées" qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de la valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 30/12/2022 est de 2,00 %.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du prêt réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le garant s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 :

Le conseil s'engage jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal :

- de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Jean-Yves GOGNET.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

Annexe à la délibération du conseil Communal en date du .../.../...

Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations

Emprunteur : 000288233 - LOGEO SEINE

N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne de prêt réaménagé stock d'intérêts (1)	Montants réaménagés : stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différentiel refinancé (1)	Intérêt : valeur du différentiel maintenu (1)	Qualité de garantie (en %)	Durée différé (en Mois)	Durée de Remboursement (en Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel-annuel en % Phase amort 1 / Phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marge fixe sur index Phase 1 / amort 2 (3)	Modèles de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de provisionnalité appliqués Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de provisionnalité déduits Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de provisionnement dégressif Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de provisionnement dégressif Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de provisionnement dégressif Phase 1 / Phase 2 (3)
72581	145767	5222163	86 724,91	0,00	0,00	100,00	36,00	13,00 : 13,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DR / -	1,233 / -	1,233 / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000 / -
37355	145769	5103687	757 971,78	0,00	0,00	57,26	36,00	11,00 : 11,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,984 / -	0,984 / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000 / -
15969	145775	1342261	209 513,87	0,00	0,00	18,00	36,00	15,00 : 15,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,984 / -	0,984 / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000 / -
-	145766	1342240	99 755,04	0,00	0,00	11,80	36,00	14,00 : 14,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,244 / -	0,244 / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000 / -
-	145767	1028201	10 528,57	0,00	0,00	100,00	36,00	17,00 : 17,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,700 / -	Livret A / -	0,700 / -	DR / -	-0,243 / -	-0,243 / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000 / -
56423	145770	5093114	1 936 212,39	0,00	0,00	58,63	36,00	11,00 : 11,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,984 / -	0,984 / -	0,000 / -	0,000 / -	0,000 / -

Caisse des dépôts et consignations  
7 Rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11  
normandie@caissedesdepots.fr  
Banque des Territoires @BanqueDesTerr



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Emprunteur : 00288233 - LOGEO SEINE

N° Contrat initial (3)	N° Avant	N° Ligne du prêt	Montants réaménagés, hors stock d'intérêts (1)	Intérêt compensateur ou différentiel refinancé (1)	Intérêt garanti ou maintenu (1)	Cout (coût) garanti (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Durée de remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % Phase amort 1 / Phase amort 2 (2)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Marges fix. sur index 1 / phase amort 2 (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance - calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Taux prog. annuel - échéances Phase 1 / Phase 2 (3)
-	145767	1375980	1 198 199,05	0,00	0,00	100,00	35,00	20,00 : 20,000 / -	01/01/2024	A	LA+0,600 / -	Livret A / -	0,600 / -	DL / -	0,000 / -	-2,308 / -	0,000	0,000 / -
Total			3 732 845,61	0,00	0,00													

Ce tableau comporte 7 Ligne(s) du Prêt Réaménagée(s) dont le montant total garanti s'élevé à : 3 732 845,61€  
 Montants exprimés en euros  
 Périodicité : A (annuelle), S (semestrielle), T (trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours  
 (2) Concernant les prêts à taux révisibles, les taux indiqués sont susceptibles d'évoluer à la date de valeur du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date de valeur du réaménagement  
 (3) - : Si sans objet

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index  
 DR : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index  
 DL : les taux d'intérêts et de progressivité sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher indiqué dans le tableau

Date d'établissement du présent document : 28/04/2023  
 Date de valeur du réaménagement : 01/01/2023

Caisse des dépôts et consignations  
 7 rue Jeanne d'Arc - CS 71020 - Square des Arts - 76171 Rouen cedex 1 - Tél : 02 35 15 65 11  
 normandie@caissedesdepots.fr  
[banquedesterritoires.fr](http://banquedesterritoires.fr) | @BanqueDesTerr